

Règlement Mobi'Life 2010

1- Organisateur

Big5media, Société à responsabilité limitée au capital de 36.000,00 euros, immatriculée au registre du commerce de Nanterre sous le numéro B 508 628 443, ayant son siège social au : 31, rue Boileau, 92120 Montrouge (ci-après « l'Organisateur »), en partenariat avec Sun Microsystems, Orange, Atos Origin, et Sofinnova Partners (ci-après les « Partenaires ») organise un concours gratuit de développement informatique d'applications mobiles (ci-après « l'Evènement »).

L'Evènement nommé « Mobi'life 2010 » est accessible sur le site internet www.mobilife2010.org, (ci-après le Site).

2- Objet du concours

L'Evènement a pour but d'encourager les étudiants ingénieurs qui souhaitent participer (ci-après « les Participants ») à concevoir et développer des applications innovantes et compatibles avec un maximum de téléphones. Pour cela, les langages autorisés sont les suivants : Java J2ME, et/ou Java pour Blackberry®, et/ou Symbian®, et/ou Android®, et ou iPhone®, et/ou Windows mobile® 6 à 6.5. Dans le cadre de l'Evènement, l'Organisateur récompensera les meilleurs projets conformément aux critères présentés à l'article 11 du présent règlement. Le système de dotations et les récompenses seront expliqués dans l'article 13.

3- Durée de l'Evènement et planning

L'inscription à l'Evènement se fera en plusieurs étapes.

Les écoles pourront valider leur participation entre le 15 mai 2009 8h00, et le 6 Septembre 2009 20h00. Pour cela il leur suffira de remplir et signer une fiche d'inscription et de la faire parvenir à l'Organisateur dans les délais mentionnés ci-dessus.

Les inscriptions des étudiants se feront entre le 7 septembre 2009 8h00 et le 30 octobre 2009 à 23h59:59, heure de Paris, date limite de soumission du projet aux critères d'admissibilité (décrits dans l'article 10). L'inscription se fera à l'adresse suivante : www.mobilife2010.org.

Leur inscription sera validée au plus tard une semaine après le dépôt du dossier sous réserve que le projet corresponde aux critères d'admissibilité.

A partir de la validation de leur inscription, les Participants auront jusqu'au 10 janvier 2010 à 23h59:59, heure de Paris pour déposer leur réalisation soit sur le site internet www.mobilife2010.org, soit par courrier (le cachet de la poste faisant foi).

Une période d'évaluation finale est organisée les 19, 20 et 21 janvier 2010 afin de noter les réalisations. Se fera également le 21 janvier la remise des prix.

4- Thème du concours

Les Participants auront la consigne suivante : simplifiez le quotidien grâce au mobile.

Les applications développées devront présenter une réelle innovation tant sur le plan produit que sur le packaging, l'utilisation ou la technique.

Elles devront donc finalement être la réponse à un besoin client et se présenter sur un segment de haut niveau d'exigence technique.

Les participants sont invités à aborder ce thème avec le plus grand sérieux mais ne sont pas contraints de s'y limiter.

5- Promotion et communication

La promotion de cet événement se fera notamment sur le site internet www.mobilife2010.org, mais également par affichage et conférences dans les écoles, par création d'un compte Facebook, par diffusion de newsletters, et enfin par communiqués de presse.

6- Participants

La participation à l'Évènement est ouverte uniquement aux étudiants, seuls ou en groupes (2 à 5 étudiants dans chaque groupe).

Les étudiants d'écoles d'ingénieurs sont ciblés, mais l'inscription est également possible pour les étudiants d'une autre filière (BTS, DUT, Licence, Master...).

En participant à cet Évènement, les participants conviennent que le projet sera considéré dans son ensemble sans qu'il soit possible d'attribuer un droit à une ou plusieurs personnes physiques ayant participé à la réalisation de ce projet.

Il ne sera pas possible de soumettre un projet après la clôture des inscriptions. De même, il ne sera pas possible de dépasser la date limite de restitution des réalisations, cela entraînerait la disqualification des participants.

La participation à l'Évènement est soumise à l'acceptation du présent règlement.

7- Modalités de participation

Pour s'inscrire à l'Évènement, les participants devront se rendre sur le site www.mobilife2010.org et compléter un formulaire d'inscription décrit dans l'article 8.

La participation sera validée par l'organisateur au plus tard une semaine après la date de soumission, sous réserve de cohérence du projet avec les critères d'admissibilité décrits dans l'article 10.

La participation à l'Évènement est gratuite, hors coût de connexion à Internet.

8- Constitution du dossier

Pour participer à l'Évènement, les étudiants doivent se rendre sur le site www.mobilife2010.org, pour y remplir et y déposer un dossier de participation.

Lors de l'inscription, les candidats doivent renseigner les points suivants :

- Nom de l'école ou des écoles dont les candidats font partie.
- Nom de chacun des membres du groupe.
- Prénom de chacun des membres du groupe.
- Adresse e-mail de chacun des membres du groupe.
- Téléphone de chacun des membres du groupe.
- Une description succincte du projet (320 caractères maximum, espaces compris).
- Un nom pour leur projet (facultatif).

Le nom et la description du projet seront rendus publics après clôture des inscriptions sur le site internet de l'Évènement.

9- Composition du jury

Le jury définitif sera publié sur le site au plus tard le 6 septembre 2009, veille de l'ouverture des inscriptions des étudiants.

Le jury choisi sera composé de professionnels des télécoms issus des Partenaires de l'Évènement, de journalistes et de blogueurs.

En cas d'empêchement de l'un des membres du jury, Big5media se réserve le droit de procéder à son remplacement.

Les décisions du jury ne sauraient être remises en cause et aucune réclamation concernant ses décisions ne pourra être faite.

10- Critères d'admissibilité/éligibilité

Les inscriptions seront étudiées et analysées avant d'être confirmées au plus tard une semaine après l'enregistrement en ligne du projet.

Les critères d'admissibilité comportent deux volets, des critères généraux communs à tous les étudiants, et des critères spécifiques propres à chaque école d'ingénieurs validant des crédits et ne concernant que ses étudiants.

Les critères généraux :

- Cohérence avec le thème indiqué : la vie pratique.
- Une application utile et pratique.
- Une application innovante (produit, packaging, utilisation, technique).
- Taille des groupes : 1 à 5 étudiants.

A noter que les critères spécifiques seront mis en ligne sur le site internet de l'Évènement au plus tard le 6 septembre 2009, veille de l'ouverture des inscriptions.

11- Critères d'évaluation

Les projets seront étudiés et analysés suivant une grille de critères spécifiques à l'Evènement, séparés en deux volets : aspects techniques et vision client.

Les critères techniques compteront pour 60% de la note finale (60 points) et sont les suivant :

- Qualité du code source
- Taille de l'application
- Compatibilité avec les terminaux
- Ergonomie

Les critères « vision client » compteront pour 40% de la note finale (40 points) et sont les suivant :

- Parcours utilisateur
- Pertinence du service rendu
- Marché potentiel

Les critères ci-dessus pourront être déclinés en rubriques plus précises qui seront précisées aux Participants.

Un bonus supplémentaire de 10 points sera attribué aux projets qui auront marqué le jury, ce bonus sera nommé « le Waouh ! » du jury.

Ainsi les projets pourront avoir un maximum de 110 points pour leur note finale.

12- Palmarès

Les participants seront classés à la suite des évaluations finales.

Ce classement sera fonction des points obtenus par chaque projet lors de l'évaluation et servira à désigner les vainqueurs de cet Evènement.

13- Récompenses

A l'issue des évaluations finales des 19, 20 et 21 janvier 2010, le jury classera les participants suivant le nombre de points qu'ils auront obtenus, les projets ayant reçu le plus de points étant classés premiers.

Ce classement permettra de faire ressortir les trois vainqueurs, qui seront les trois premiers projets du classement (les trois projets ayant reçu le plus de points).

Un prix spécial sera attribué par le jury au projet qui aura reçu le plus de points « Waouh ! ».

Ces quatre lauréats se verront récompensés de la façon suivante :

- **Premier prix** : Un voyage d'étude d'une semaine dans la Silicon Valley pour 2 personnes d'une valeur unitaire de 4 000 € à 6 000 € HT.
- **Deuxième prix** : Des terminaux mobiles d'une valeur unitaire de 400 € à 700 €. Un mobile pour chaque membre du groupe gagnant.

- **Troisième prix** : Des Netbooks d'une valeur unitaire de 250 € à 450 €. Un Netbook pour chaque membre du groupe gagnant.
- **Prix Wouah !** : un prix mystère.

Il faut préciser que ces lots ne sont pas interchangeables.

S'il s'avérait qu'un des participants ne corresponde pas aux critères de participation au concours, il ne recevrait pas la récompense.

La liste des vainqueurs ainsi que le classement général des participants seront publiés sur le site au plus tard le lundi 25 janvier 2010.

L'Organisateur garantit aux Participants la réalité des prix proposés, son entière impartialité concernant le déroulement de l'Évènement et la préservation d'une stricte égalité entre tous les participants dans la limite de ses moyens.

Suivant la qualité des réalisations, l'Organisateur et ses Partenaires proposeront éventuellement à certains participants un accompagnement à la création d'entreprise. Cet accompagnement ne sera en aucun cas fonction du classement des participants ou de leur victoire. Le choix sera laissé libre à l'Organisateur et aux Partenaires, suivant leurs propres critères de sélection.

L'Organisateur pourra à sa propre discrétion, et à tout moment, suspendre, interrompre, terminer ou modifier l'Évènement.

14- Exclusions

Tout dossier qui ne correspondrait pas aux conditions édictées par le présent règlement se verra exclu de la compétition et plus généralement de l'Évènement.

15- Propriété intellectuelle

En soumettant leur projet à la participation à l'Évènement, les Participants garantissent :

- Qu'ils sont titulaires de tous les droits portant tout texte, image, photographie, et tout autre contenu graphique inclut dans le projet ; ou bien que le titulaire des ces droits les a autorisé à utiliser le contenu dans le cadre de l'Évènement.
- Que toute personne dont l'image ou la voix est reproduite dans le projet a consenti à cette reproduction, notamment aux fins de distribution, de reproduction et de diffusion publique.
- Qu'ils sont seuls propriétaires de tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux applications développées dans le cadre de l'Évènement et qu'ils n'ont pas consenti ou pris d'engagement de consentir de droits à des tiers sur les applications développées dans le cadre de l'Évènement.

Dans ce cadre, les Participants s'engagent à fournir à première demande à l'Organisateur tous documents attestant de l'autorisation des tiers concernés et/ou de la réalité et consistance de leurs droits (contrat de cession, dépôts probatoires,...).

La participation à cet Evènement implique pour tous les participants, et avec une plus forte probabilité pour les vainqueurs, que leur réalisation puisse être commercialisée dans la zone européenne par l'Organisateur et/ou ses partenaires pour cet Evènement dans le respect de la propriété intellectuelle.

Les Participants acceptent expressément de consentir à l'Organisateur un droit de préférence pour l'acquisition de tout ou partie des droits de propriété intellectuelle afférents aux applications développées dans le cadre de l'Evènement. Ce droit de préférence s'exercera à première demande de l'Organisateur sur la base des termes de l'offre formulée par l'Organisateur et est consenti jusqu'à la fin de l'année civile 2010, c'est-à-dire la fin de l'année en cours à la clôture de l'Evènement.

Dans ce cadre, les Participants s'engagent à proposer en priorité à l'Organisateur, et uniquement à ce dernier, le droit d'exploiter les applications développées et de commercialiser leur projet dans la zone européenne. L'Organisateur pourra faire une proposition raisonnable selon des termes à définir en vue d'acquiescer tout ou partie des droits d'exploitation relatifs aux applications développées par les Participants.

Les Participants s'engagent à négocier de bonne foi les termes de l'accord. Si aucun accord ne peut être trouvé à l'issue de cette négociation, le Participant retrouvera sa liberté de proposer ses créations, dans un premier temps aux partenaires de l'Organisateur, puis à tout tiers.

Dans tous les cas, Big5Media garantit que les droits de propriété intellectuelle des Participants sur leur création et notamment leurs droits moraux seront respectés par Big5Media et ses Partenaires.

16- Limitation de responsabilité

Il convient de mentionner que le réseau internet n'est pas un réseau sécurisé. L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants à l'Evènement. L'organisateur décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants sur le site internet www.mobilife2010.org.

La connexion de toute personne au site et la participation des étudiants se fait sous leur entière responsabilité.

Compte tenu de la gratuité de l'Evènement, l'Organisateur exclut toute responsabilité vis-à-vis des Participants. En aucun cas et sans que cette liste soit limitative, la responsabilité de l'Organisateur ne pourrait être engagée par le Participant du fait de toute suspension, interruption ou modification du de l'Evènement.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable s'il survenait un dysfonctionnement du réseau éventuellement du à des actes de malveillance externe qui empêcherait le bon déroulement de l'Evènement.

Plus précisément, l'organisateur et ses partenaires ne pourront être tenus pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leur équipement informatique et à leurs données

personnelles qui y sont stockées, ainsi que les conséquences pourraient en découler pour leur formation.

La responsabilité de l'organisateur ou de ses participants ne pourra en aucun cas être engagée en cas de problème d'acheminement ou de perte de courriers électroniques ou papier. Plus généralement, l'organisateur ne sera pas tenu pour responsable pour la perte de toute donnée mais aussi en cas de mauvaise réception ou de mal réception des dossiers d'inscription.

L'organisateur ou ses partenaires ne pourraient pas davantage être tenus pour responsables au cas où un ou plusieurs groupes de participants ne pourraient parvenir à se connecter au site de l'Évènement ou y déposer leur inscription ou leur projet du fait de tout problème ou défaut technique lié à l'encombrement du réseau ou à des actes de malveillance.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Concours devait être prorogé, modifié, écourté ou annulé.

L'Organisateur se réserve donc ces droits sans avoir à les justifier et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée.

17- Responsabilité du participant

En participant à cet Évènement, le participant s'engage à respecter les conditions suivantes :

- Tout document qui sera chargé via le site www.mobilife2010.org ou envoyé par mail ne contient pas de virus, de cheval de Troie ou tout autre contenu destructif et préjudiciable.
- Tout document chargé sur le site, envoyé par courrier papier ou électronique n'a pas de contenu obscène ou diffamatoire et ne porte pas atteinte au droit à la vie privée ni à la publicité de tiers. Une attention particulière sera portée sur ce point concernant l'application réalisée.
- Le projet ou son utilisation ne viole aucune loi ou règlement applicable.
- Les participants déclarent qu'aucun droit n'a été cédé à un tiers sur cette création.

Toute personne tentant de tricher, de ralentir ou de détériorer le site et tout autre site internet de l'Organisateur ou de ses partenaires, se verra exposée à des poursuites judiciaires.

L'Organisateur se réserve le droit de demander des justificatifs pour chacune des déclarations de participants, comme par exemple un certificat de scolarité.

Sont exclus de participation à l'Évènement tous les projets qui heurteraient la conscience du jury de par leur caractère attentatoire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public. Les projets concernés ne seront pas pris en compte, et les candidats (ou plus tard les Participants) ne pourront pas participer à l'Évènement.

18- Utilisation des logiciels

Les participants déclarent expressément détenir tous les droits d'utilisation des logiciels qu'ils utilisent pour l'élaboration de leur projet pour participer à l'Evènement et garantissent l'organisateur et ses partenaires contre tout recours ou action qui pourraient leur être intentés à un titre quelconque, à l'occasion de cet Evènement.

19- Données personnelles

Les Participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation à l'Evènement.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et, le cas échéant, de suppression sur les données qui les concernent.

Ils peuvent s'opposer à tout moment à leur communication à des tiers. Pour ce faire, ils devront envoyer un courrier mentionnant leurs nom et prénom et en y joignant une copie de leur pièce d'identité à l'adresse suivante: Big5media, 9, rue Dareau, 75014 Paris.

L'Organisateur s'engage à n'utiliser ces informations nominatives que pour le seul besoin de l'Evènement. L'Organisateur s'engage à ne pas divulguer les informations nominatives communiquées par les participants à d'autres que les Partenaires et pour la seule fin de l'organisation de l'Evènement, sauf avec leur autorisation expresse.

20- Utilisation de l'image

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser à des fins publicitaires ou promotionnelles autour de l'Evènement, le nom et l'image des participants ainsi que les images de leur production. Dans ce cadre le Participant s'engage à signer tout document nécessaire à l'utilisation de son image.

Si un participant s'oppose à l'utilisation de son nom, de son image et des images de sa réalisation à des fins publicitaires ou promotionnelles, il doit le faire savoir par lettre recommandée avec accusé réception à Big5media, 9, rue Dareau, 75014 Paris.

21- Droit applicable

Cet Evènement et son Règlement sont soumis au droit français. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée par l'Organisateur dans le respect de la législation française.